



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C3.10 (nouveaux mélanges en cuve ou modifications aux mélanges)

N° de la demande : 2009-3168
Catégorie : Catégorie C, sous-catégorie C3.10 (nouveaux mélanges en cuve ou modifications des mélanges)
Produit : Herbicide Refine SG
N° d'homologation : 28285
Matières actives (m.a.) : Tribénuron-méthyle à 16,65 % et thifensulfuron-méthyle à 33,35 %
N° de document de l'ARLA : 1861358

Contexte

L'herbicide Refine SG (Refine SG Herbicide) est une préparation combinée contenant du tribénuron-méthyle à 16,65 % (herbicide du groupe 2) et du thifensulfuron-méthyle à 33,35 % (herbicide de groupe 2) et homologuée pour la lutte contre les mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé (de printemps, d'hiver ou dur), d'orge de printemps, d'avoine et d'espèces de graminées (établies ou à l'état de plantules) destinées au fourrage et à la production de graines. Pour des précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

E.I. du Pont Canada Company a présenté une demande visant à modifier l'homologation de l'herbicide Refine SG de façon à inclure l'utilisation du mélange en cuve de 15 g m.a./ha d'herbicide Refine SG + 54 g m.a./ha d'herbicide Starane + 0,2 % v/v de surfactant non ionique pour la lutte contre les gaillets gratterons aux stades de 1 à 4 verticilles dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et d'orge de printemps dans les provinces des Prairies et dans la région de la rivière de la Paix de la Colombie-Britannique.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, celles-ci n'ayant pas été modifiées.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation n'est requise puisque aucune modification n'a été apportée à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise, puisque la catégorie d'utilisation et le profil d'emploi du produit demeurent inchangés.

Évaluation de la valeur

On a présenté pour examen les données issues de quatre essais sur l'efficacité. Ces essais ont été effectués en Alberta, au Manitoba et en Saskatchewan en 2005 et 2007. L'herbicide a été appliqué aux gaillets gratterons aux stades de 3 à 4 verticilles. Une évaluation visuelle de la suppression (en pourcentage) a été effectuée à trois reprises au cours de la saison de végétation.

Le pourcentage moyen de suppression des gaillets gratterons à la suite de l'application de 15 g m.a./ha d'herbicide Refine SG + 54 g m.a./ha d'herbicide Starane + 0,2 % v/v d'Agral 90 ou d'AgSurf était de 85,8 % lors de l'évaluation de mi-saison et de 88,1 % lors de l'évaluation de fin de saison. Les résultats étaient comparables à ceux obtenus au moyen de 15 g m.a./ha d'herbicide Refine SG + 70 g m.a./ha d'herbicide Starane (la dose indiquée sur l'étiquette pour la suppression du gaillet gratteron) + 0,2% v/v d'Agral 90 ou d'AgSurf; ils étaient également comparables à ceux obtenus au moyen du traitement commercial homologué de comparaison herbicide Refine SG + Attain HTM + surfactant non ionique.

Comme la demande de modification de l'étiquette vise à retirer le constituant 2,4-D (ester) d'un mélange en cuve homologué d'herbicide Refine SG + Attain HTM (équivalent à l'herbicide Starane + 2,4-D [ester]) + surfactant non ionique, sans augmenter la dose des constituants, on ne s'attend pas à un accroissement du risque pour les cultures. Des données sur la tolérance des cultures ne sont donc pas requises.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Refine SG afin d'inclure le mélange en cuve d'herbicide Refine SG + herbicide Starane + surfactant non ionique pour la suppression du gaillet gratteron dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et d'orge de printemps.

Référence

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

PMRA # 1793295: Efficacy of a Refine SG Herbicide tankmix with fluroxypyr on cleavers, *Galium aparine*, L. E.I. du Pont Canada Company. DACO. 10.2.3.3 and 10.3.2. August 19, 2009. pp. 182

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.